



# RAPPORT FINANCIER 2022



---

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION	4
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
ÉTATS FINANCIERS	26
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	27
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	29
ANNEXE	32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	57
ATTESTATION DU RESPONSABLE	64



# RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement commercial	4
1.2	Environnement financier	4
1.3	Faits marquants de l'exercice 2022	5
1.4	Événements postérieurs à la clôture	6
1.5	Analyse des comptes	6
1.6	Perspectives 2023	10
1.7	Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)	11
1.8	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	11
1.9	Autres éléments d'information	12
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
2.1	Le conseil d'administration, le Président-Directeur Général	17
2.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	17
2.3	Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux	18
2.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	18
2.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale	18
2.6	Rapport ESG-Climat	18
2.7	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2022	19



# 1 RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

## 1.1 Environnement commercial

L'année 2022 restera charnière dans l'histoire de la réassurance :

- faisant suite à une série d'années techniquement non rentables pour les réassureurs
- marquée par trois événements majeurs :
  - la guerre en Ukraine avec des effets directs et indirects ;
  - la fin des taux bas et une inflation généralisée (notamment, dans le secteur de la (ré)assurance sur les primes et les sinistres) ;
  - l'ouragan Ian aux USA.

À ces trois événements majeurs, vient s'ajouter une succession d'événements d'ampleur (notamment la grêle en France, le typhon Hinnamor en Corée et les inondations en Afrique du Sud).

CCR Re a été très peu impactée par les événements CAT :

- pas d'exposition directe en Russie/Ukraine, et très peu d'expositions indirectes en transport, aviation, crédit ;
- aucun sinistre direct sur l'ouragan Ian en Amérique du Nord (faible sinistralité indirecte via un programme de rétro).

La conséquence de cette année difficile est une baisse significative de la capacité en Non-Vie lors de la campagne de janvier 2023. On évalue cette baisse à -17 % (-115 Mds USD). De nombreux acteurs ont notamment réduit leurs engagements sur la protection des catastrophes naturelles.

Tout au long de l'année 2022, le marché n'a pas, à proprement parler, assisté à un durcissement (au sens d'une augmentation significative sur tous les marchés, tout pays, toute branche) mais a commencé à percevoir les frémissements d'un retournement.

CCR Re a pu renforcer sa présence :

- en Asie sur des marchés récemment ouverts tels que le Cambodge, la Thaïlande, le Sri Lanka ;
- au Latam (en Colombie par exemple) ;
- en Europe (notamment en Espagne).

Les résultats 2022 ont conforté la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années, continuant notamment d'éviter la souscription aux États-Unis. Malgré une année

difficile en termes de sinistralité, les résultats sont restés bien orientés et bien meilleurs que ceux de beaucoup de ses concurrents.

CCR Re a continué d'appliquer scrupuleusement sa politique de souscription : diversification géographique et par branche, homogénéité du portefeuille, priorité à la rentabilité individuelle. Aucun contrat n'a été souscrit à des conditions dégradées.

Sur les branches Vie, le secteur a souffert d'une « queue de sinistralité » liée au Covid, notamment au Moyen-Orient et au Latam avec un impact mesuré pour CCR Re. Le marché, ayant finalement prouvé sa résilience à la pandémie dans de nombreux pays, a globalement connu une relative stabilité tarifaire.

Dans ce contexte, CCR Re a, pourtant, su renforcer ses positions sur tous les marchés avec une diversification des produits et des zones qui a généré une croissance conforme à ses objectifs du business plan. Elle a notamment profité en France, au Latam, en Israël et dans quelques pays du Moyen-Orient d'une demande grandissante de capacités catastrophes et de services. Ces soutiens appréciés ouvrent souvent la voie à une relation plus large, étendue à d'autres produits, que ce soit en Vie, en Non-Vie ou en Spécialités.

## 1.2 Environnement financier

Sur le plan financier, l'année 2022 aura été particulièrement difficile pour les investisseurs. En effet, elle se caractérise par une baisse généralisée de la valorisation de l'ensemble des classes d'actifs, toutes affectées par l'envolée de l'inflation et ses conséquences. Si la croissance économique en 2021 était logique en raison du rattrapage de l'activité post-Covid, la vigueur de l'inflation a été la principale surprise pour les banques centrales et les investisseurs en 2022. Les investisseurs ont gardé les yeux rivés sur l'évolution des politiques monétaires des grandes banques centrales en 2022. Parallèlement la flexibilité budgétaire, soutien important des économies en période post-Covid, s'amenuise avec un endettement élevé des États qui doivent se refinancer à des niveaux de taux sensiblement plus élevés. En somme, le contexte de 2021, à savoir des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes, a disparu en 2022 et s'est totalement inversé.

En 2022, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de piètres performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les indices Eurostoxx 50 et CAC 40 ont abandonné respectivement 8,5 % et 6,7 % alors que les indices SP500 et Nasdaq se sont effondrés respectivement de 18,1 % et 32,5 %. Les valeurs de croissance comme les valeurs technologiques américaines ont été particulièrement affectées par le contexte haussier sur les taux alors que les valeurs du luxe et une moindre exposition aux valeurs de croissance ont plutôt favorisé les bourses européennes.

L'accélération de l'inflation et le durcissement des politiques monétaires qui s'en sont suivies ont en revanche largement pesé sur les marchés obligataires avec des hausses de taux élevées. Les taux 10 ans français sont passés de 0,25 % en début d'année à 3,11 % en fin d'année. Il s'agit de la plus forte hausse annuelle de taux depuis 1994. Les États-Unis ne sont pas en reste avec des taux à 10 ans qui ont bondi de 1,63 % à 3,88 % en 2022.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit a fortement augmenté lors des trois premiers trimestres sur le crédit de qualité. Les primes de risque crédit de l'indice Itraxx Europe correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie *investment grade* européenne, sont passées de 46 à 136 points de base. Lors du dernier trimestre de l'année 2022, ces primes de risques se sont néanmoins réduites pour terminer à un niveau de 90 points de base.

Dans le contexte de l'année 2022 très dégradée pour les actifs en général, CCR Re a opté dès le début de l'année pour une exposition prudente sur les marchés d'actions. Avec une allocation globalement stable depuis 3 ans, le fonds de protection a été déployé induisant une exposition nette moyenne au cours l'année de 20 %. Ainsi, les portefeuilles ont plutôt été bien protégés de la baisse des marchés d'actions en 2022.

En ce qui concerne les produits de taux et les fonds diversifiés, les portefeuilles ont été confrontés à une forte hausse des rendements obligataires, une hausse des primes de risque sur le crédit et une baisse de la valorisation des actifs risqués. Cependant, la duration maîtrisée autour de 4 ans et la forte qualité moyenne du crédit des portefeuilles ont été maintenues depuis plusieurs années. CCR Re n'a pas cherché à doper les rendements des portefeuilles par une augmentation du risque de taux ou de crédit dans un contexte de taux nuls. CCR Re a

profité des hausses de taux pour procéder à des arbitrages sur les portefeuilles obligataires en réinvestissant par anticipation des obligations de maturités courtes sur des échéances intermédiaires ce qui s'est traduit par une hausse du rendement actuariel moyen des portefeuilles.

En termes d'allocation, le renforcement de la poche infrastructures, via des engagements importants fin 2021 et début 2022, a été une bonne stratégie puisque cette classe d'actifs, avec l'immobilier, aura été l'une des seules à afficher des performances positives en 2022. Il s'agit du principal mouvement d'allocation réalisé depuis trois ans.

## 1.3 Faits marquants de l'exercice 2022

### Attaque cyber

CCR Re a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022.

La réaction de CCR Re a été immédiate : isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

L'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, CCR Re a rehaussé sensiblement son niveau de sécurité informatique, a pu rebrancher la quasi-totalité de ses systèmes informatiques et a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles en termes d'inventaire et en termes de reporting Solvabilité 2.

### Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. CCR Re a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022 :

- souscription : les hypothèses tarifaires sur les différentes branches ont été mises à jour tout au long de l'année en tenant compte des prévisions d'inflation économique et sociale à moyen et long terme dans tous les pays où CCR Re opère ;
- provisionnement : la sur-inflation est évaluée à 65 M€, en Vie et en Non-Vie, selon une approche prudente ;

- base de coûts : CCR Re continue d'accompagner la croissance soutenue de son activité tout en maîtrisant le niveau de ses frais généraux.

### Guerre en Ukraine

CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance ; son exposition indirecte dans les branches spécialisées est limitée. CCR Re n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

## 1.4 Événements postérieurs à la clôture

### Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

### Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire

les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts. Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML<sup>1</sup> estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées.

À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts.

## 1.5 Analyse des comptes

### Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 987 M€, en hausse de 17 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants<sup>2</sup>).

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 653 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 66 % des primes émises. Cette hausse de 108 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie, ainsi que de l'évolution des primes souscrites des cédantes ;
- les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 334 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 34 % des primes émises. Cette évolution de +36 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient, en France et en Asie.

### Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 72,10 M€ (vs 52,2 M€ en 2021), dont 17,1 M€ de primes de traités frontés (vs 5,4 M€ en 2021), et 39,7 M€ de primes Cat (vs 34,0 M€ en 2021).

La hausse des primes rétrocédées sur le périmètre dommages aux biens s'explique par le développement du portefeuille en acceptation, ainsi que par une protection supplémentaire de 20 M€ sur le risque tempête en Europe, et par une hausse des taux de rétrocession.

<sup>1</sup> PML : acronyme de Probable Maximum Loss, soit perte maximale probable.

<sup>2</sup> Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2021 converties au taux de change du 31 décembre 2021 et les données 2022 au taux de change du 31 décembre 2021.

## Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

### Lignes d'activité Non-Vie

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 98,7 % au 31 décembre 2022, contre 96,6 % en 2021. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P<sup>3</sup> de 69,1 % (vs 66,5 % en 2021) ;
  - la sinistralité attritionnelle représente 51,1 points de ratio S/P (contre 52,9 points en 2021) ;
  - les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 35 M€ (vs 43 M€ en 2021). Ces dernières contribuent pour 6,3 points au ratio S/P (vs 9,2 points en 2021). Les orages de grêles survenus en France et la tempête Eunice qui a touché l'Angleterre, la France et l'Allemagne représentent un coût de 39,6 M€ brut de rétrocession (21,8 M€ net) ;
  - les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 34 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 15 M€ nets en 2021, y compris Covid-19), et contribuent pour 6,0 points au ratio S/P (vs 4,4 points en 2021). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont la guerre en Ukraine et les conséquences de la faillite des Maisons Phénix (groupe Geoxia) ;
  - l'inflation sur les sinistres (2022 et exercices antérieurs) contribue pour 5,6 points au ratio S/P.
- un ratio de frais<sup>4</sup> de 29,6 % (vs 30,1 % en 2021).

### Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique<sup>5</sup> de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,6 % en 2022 (vs 3,1 % en 2021).

L'inflation pèse sur le taux de marge Vie, avec une charge de près de 4 M€ provisionnée au 31 décembre 2022, soit 1,2 point. Le taux de marge Vie progresse néanmoins

sous l'effet d'une moindre surcharge liée à la pandémie de Covid-19 : 3 M€ en 2022 (soit -1,2 point de marge Vie), versus 8 M€ en 2021 (-3,2 points de marge Vie).

## Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2022 à 42 M€ (vs 38 M€ en 2021), soit un ratio de coût<sup>6</sup> de 4,1 %, comparé à 4,3 % en 2021 et à 4,9 % en 2020.

## Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 47 M€ (vs 36 M€ en 2021). Il est composé :

- des produits financiers courants à hauteur de 38 M€, en hausse de 10 M€ par rapport à 2021. L'environnement de hausse de taux bénéficie à ces produits courants, notamment via les produits de taux (obligations, fonds de prêts),
- d'une charge liée à la dette subordonnée de -13 M€, stable par rapport à 2021,
- et des plus-values nettes réalisées (13 M€) ainsi que des produits non récurrents (9 M€). La baisse de réalisation des plus-values nettes par rapport à 2021 (-8 M€) est compensée par la présence des produits financiers non récurrents.

L'évolution des marchés financiers en 2022 n'a rendu nécessaire ni provision pour risque d'exigibilité (PRE), ni provision pour dépréciation durable (PDD).

Le rendement des actifs investis<sup>7</sup> de CCR Re s'est élevé à 2,3 % en 2022, contre 1,9 % en 2021. Cette hausse est liée à la hausse des produits financiers courants.

<sup>3</sup> Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>4</sup> Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

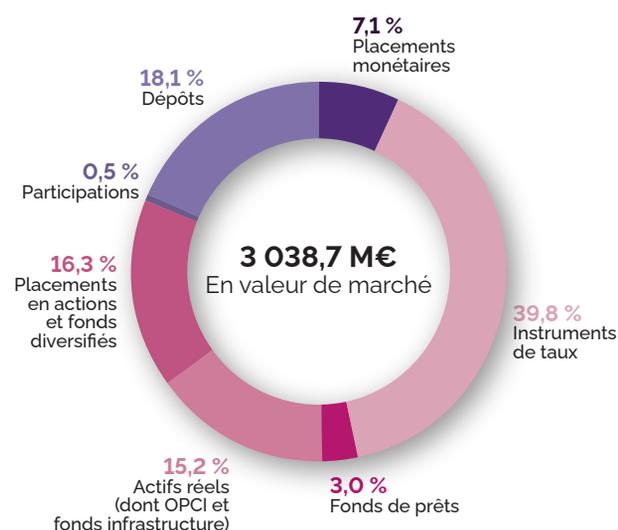
<sup>5</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

<sup>6</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

<sup>7</sup> Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et lencours des placements, d'autre part, hors titres de participations de la filiale luxembourgeoise, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

## Gestion financière et immobilière

Les placements<sup>8</sup> s'élevaient à fin 2022 à 2 832,0 M€ en valeur nette comptable, en hausse de 238,7 M€ (soit +9,2 %) par rapport au 31 décembre 2021 (2 593,3 M€). En valeur de marché, ces placements atteignent 3 038,7 M€, en hausse de 14,5 M€ (+0,5 %) par rapport à fin 2021 (3 024,2 M€).

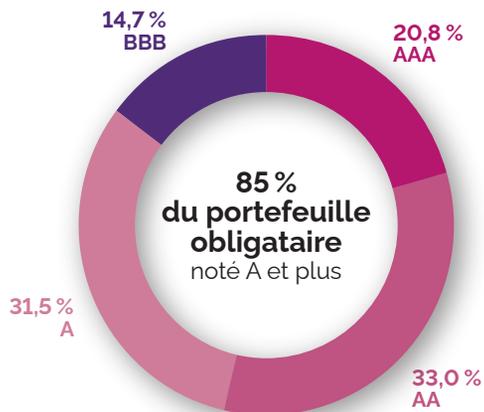


La structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

MONTANTS EN M€	31/12/2021			31/12/2022			Variation N – N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires	207,9	207,9	6,9 %	216,8	217,0	7,1 %	9,0	4,3 %	9,1	4,4 %
Instruments de taux	1 260,0	1 298,2	42,9 %	1 318,9	1 208,2	39,8 %	58,9	4,7 %	-90,0	-6,9 %
Fonds de prêts	96,7	101,5	3,4 %	91,6	92,1	3,0 %	-5,1	-5,3 %	-9,4	-9,3 %
Actifs réels (dont OPCI et fonds infrastructure)	168,3	458,0	15,1 %	173,3	462,1	15,2 %	5,0	3,0 %	4,1	0,9 %
Placements en actions et fonds diversifiés	449,7	542,5	17,9 %	467,2	494,6	16,3 %	17,4	3,9 %	-47,9	-8,8 %
Participations	6,2	11,6	0,4 %	14,7	15,4	0,5 %	8,5	137,1 %	3,8	32,3 %
Dépôts	404,5	404,5	13,4 %	549,4	549,4	18,1 %	144,9	35,8 %	144,9	35,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 593,3</b>	<b>3 024,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 832,0</b>	<b>3 038,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>238,7</b>	<b>9,2 %</b>	<b>14,5</b>	<b>0,5 %</b>
dont placements	2 450,0	2 880,9	95,3 %	2 707,5	2 914,3	95,9 %	257,5	10,5 %	33,4	1,2 %
dont comptes courants et caisses	143,3	143,3	4,7 %	124,5	124,5	4,1 %	-18,8	-13,1 %	-18,8	-13,1 %

- L'encours des « placements monétaires » représente 7,1 % du total des placements en valeur de marché, et s'établit à 217 M€, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2021.
- Les « instruments de taux » sont valorisés à 1 208 M€ au 31 décembre 2022 et représentent 39,8 % du total des placements en valeur de marché à fin 2022, en baisse de 6,9 % par rapport fin 2021. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (55 %) et d'OPC (45 %). La hausse sur les taux en 2022 a conduit à un effet marché négatif d'environ 150 M€. À fin 2022, le portefeuille obligataire est composé à 85 % de titres notés A et plus.

<sup>8</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2021 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2022.

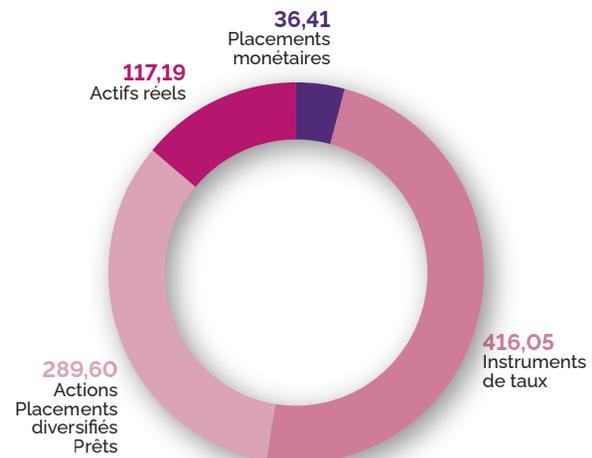


- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 92 M€ en valeur de marché, soit 3,0 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2021.
- Les placements en « **actifs réels** » s'élèvent à 462 M€ en valeur de marché, soit 15,2 % du total des placements (15,1 % en 2021), en hausse de 0,9 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris intra-muros. Les actifs résidentiels résistent bien et CCR Re n'a pas de bureaux vacants fin 2022.
- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 495 M€, soit 16,3 % du total des placements à fin 2022, en baisse de 8,8 % par rapport à fin 2021. Cette classe d'actifs a bien résisté à la baisse des marchés actions en 2022, grâce à une protection dédiée. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (38 %), de fonds diversifiés (27 %) et de titres hybrides (18 %).
- L'évolution de l'encours « **participation** » a augmenté de 3,8 M€ en valeur de marché par rapport au 31 décembre 2021. Cet encours concerne la filiale Caisrelux, dont la valorisation a été revue à la baisse (-4,7 M€) suite à la sinistralité enregistrée en 2022. Par ailleurs, CCR Re a octroyé un prêt de 8,5 M€ à sa filiale.
- Les « **dépôts** » chez les cédantes représentent 549 M€ (18,1 % du portefeuille) à fin 2022, en hausse de 145 M€ par rapport à fin 2021. Cette hausse est liée à l'accroissement d'activité de CCR Re.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 859,2 M€ en valeur de marché (28,2 % du total des placements) au 31 décembre 2022.

La répartition de ces placements est la suivante (en M€) :

#### Placements actifs ESG au 31 décembre 2022



#### EBITER<sup>9</sup>

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITER s'établit à 64 M€, comparé à 62 M€ en 2021.

#### Résultat net

Le résultat net 2022 de CCR Re ressort à 42,0 M€ (contre 41,0 M€ en 2021) ; il est composé essentiellement des éléments suivants :

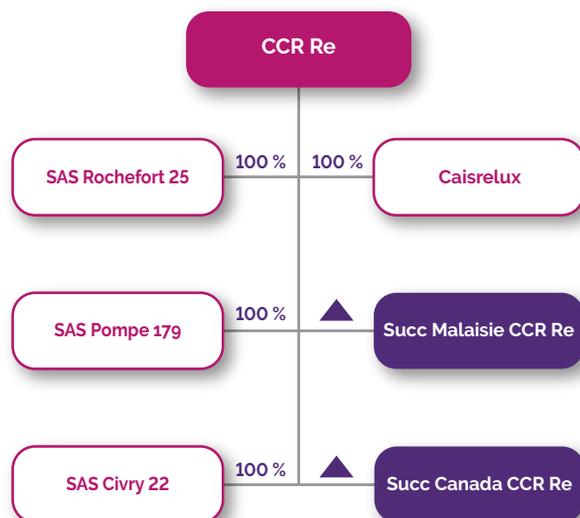
- l'EBITER s'élève à 64 M€ (contre 62 M€ en 2021),
- la provision pour égalisation a été dotée de -5 M€ (contre une reprise nette de 7 M€ en 2021). Dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, cette provision contribue à renforcer la solidité financière de CCR Re en limitant la volatilité de son résultat comptable,
- le coût de la dette est stable à -13 M€,
- le résultat exceptionnel est de +0,1 M€ (contre -3 M€ en 2021),
- l'impôt sur les sociétés s'élève à -5 M€ (contre -11 M€ en 2021), soit un taux d'impôt apparent de 10 % en raison notamment des variations à la baisse constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM.

<sup>9</sup> Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

## Participations et filiales

Comme le montre la structure ci-contre, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 46,7 M€ au 31 décembre 2022. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 6,7 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2022.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2022, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.



## 1.6 Perspectives 2023

### Développement commercial

Au cours de la campagne de janvier, CCR Re a très favorablement profité du durcissement du marché inédit depuis 2001 :

- Les assiettes de prime sont en hausse importante à peu près partout et pour toutes les branches.
- Les conditions tarifaires de réassurance ont été significativement redressées partout sauf au Moyen-Orient et en Vie :
  - en non proportionnel : on constate sur l'ensemble des zones géographiques des hausses de l'ordre de 10 % à 15 % en moyenne, ainsi que des hausses complémentaires en fonction du mérite propre de chaque cédante ;
  - en proportionnel : on note des baisses de commission de 1 ou 2 points selon les régions et l'historique.
- En réaction à ce durcissement, les cédantes ont dû modifier quasi-systématiquement les structures de programme pour maîtriser leurs budgets, en augmentant leur rétention.
- Certains programmes n'ont pas été placés (XS Aggregate), d'autres ne sont probablement pas bouclés à 100 %
- Par ailleurs, le *de-risking contractuel* s'est poursuivi avec l'ajustement de certaines clauses (CAT en périls dénommés, exclusion grêle, clauses de stabilité recalibrées, taux de clause de rachat en hausse en auto..).

Commercialement, ce renouvellement a été dur pour l'ensemble du marché. CCR Re est néanmoins apparu comme un réassureur apportant une capacité CAT croissante en nominal, proposant des parts en hausse, et suivant sa politique appréciée d'offres « en travers » (Vie, Non-Vie et Spécialités) englobant tous les programmes.

Pour CCR Re, janvier est donc une excellente campagne :

- Beaucoup d'opportunités ont été saisies.
- La stratégie de souscription a été appliquée scrupuleusement (expositions CAT diversifiées dans 98 pays, croissance homogène des risques, optimisation du portefeuille plus marquée que prévu notamment sur les QP Auto en Israël et la résiliation de quelques gros comptes déficitaires).
- L'image de CCR Re a été préservée voire améliorée avec une fidélité renouvelée envers ses clients.

En 2023, CCR Re poursuit sa stratégie de croissance de chiffre d'affaires.

### Perspectives financières

La problématique liée à l'énergie ne sera probablement pas un gros frein à la croissance en 2023. En effet, l'évolution du prix du gaz en Europe peut surprendre puisqu'après avoir atteint un niveau historique durant l'été, la tendance s'est complètement inversée. Ainsi, le prix actuel est inférieur au prix avant le début de la guerre en Ukraine. Plusieurs facteurs expliquent le niveau actuel : hiver chaud, ralentissement économique, réduction de la consommation. La récession en zone euro ne pourra peut-être pas être évitée mais elle sera probablement moins marquée que prévu cet été.

Concernant la Chine, l'économie devrait rebondir dans les prochains mois à la suite de la décision radicale de lever la quasi-intégralité des contraintes sanitaires et la volonté politique de soutenir l'activité. Concernant les États-Unis, la situation est plus incertaine du fait d'une Banque centrale affichant toujours une volonté de relever son taux directeur

durant les prochains mois et une activité économique en phase d'atterrissage. Cependant, le ralentissement de l'inflation en Europe et aux États-Unis renforce la probabilité d'un ralentissement dans le cycle de resserrement monétaire des grandes banques centrales.

L'année 2023 s'annonce comme une nouvelle confrontation entre le pessimisme lié au ralentissement de l'économie mondiale et l'optimisme récent renforcé par le retournement à la baisse des chiffres d'inflation et la réouverture de l'économie chinoise. Les dernières publications macro accèdent à une entrée en récession en 2023 des économies américaine et européenne. Parallèlement, les prévisions par les analystes des résultats d'entreprises, certes en moindre croissance, sont toujours de bonne facture.

Le début d'année 2023, en fanfare sur les actifs risqués, semble donner raison aux analystes. Ainsi, en quelques jours, tous les marchés actions s'inscrivent en territoire largement positif contrastant ainsi avec une année 2022 plutôt morose. Les chiffres d'inflation en assez forte contraction, de part et d'autre de l'Atlantique, ont provoqué une forte détente des taux sur la première quinzaine de janvier de l'ordre de 50 points de base en Europe comme aux États-Unis. Cette baisse marquée des taux engendre une revalorisation à la hausse des bénéfices futurs actualisés ce qui provoque la hausse des marchés d'actions. Cependant le paradoxe réside dans la nature de cette baisse des taux qui anticipe une baisse de l'inflation provoquée par un ralentissement de l'économie donc une baisse des bénéfices des entreprises.

CCR Re demeure assez prudente sur les actifs risqués en ce début d'année 2023. et considère que l'inflation sera plus résiliente que les marchés ne l'anticipent à ce stade. Les banques centrales devraient maintenir les taux à des niveaux élevés une grande partie de l'année 2023 puisque l'inflation cœur, liée aux tensions salariales, baisse plus lentement que la composante globale intégrant la composante énergie. La baisse des taux intègre, mieux le ralentissement économique à travers un aplatissement des courbes. CCR Re considère que revenir sur des actifs obligataires de bonne qualité de crédit est une bonne stratégie avec des niveaux de taux à 10 ans français compris entre 2,50 % et 3 %.

## 1.7 Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (*Non Deliverable Forward*). S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

## 1.8 Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- exercice 2019 : néant,
- exercice 2020 : 5 513 024,52 €, soit un montant net par action de 6,12 €,
- exercice 2021 : 12 296 206,65 €, soit un montant net par action de 13,65 €.

## 1.9 Autres éléments d'information

### Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi le déploiement de son outil *e-processing comptable* qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. En 2022, le ratio d'utilisation s'élève à 29 %, l'objectif est d'atteindre 40 % de taux de couverture. Ainsi, le comptable alloue plus de temps à l'analyse et au contrôle des comptes plutôt qu'à la saisie. C'est un atout important dans la maîtrise du risque de qualité des données.

En 2022,

- L'outil ARS a permis au contrôle interne de garantir le respect des règles de souscription. Migré en 2021 sur la plateforme automatisée Dataiku, il a permis de scanner l'ensemble du portefeuille souscrit et de vérifier près de 90 % des règles de souscription. La garantie d'un portefeuille conforme à la stratégie est rendue plus fiable par la vérification de l'ensemble du portefeuille plutôt que d'un échantillon. Le traitement est rapide et n'impacte pas le calendrier des campagnes d'évaluation du contrôle interne.
- Le POC de recherche généralisée, *Search Engine*, a été utilisé pour des questionnements ponctuels. Il permet de rechercher dans une base documentaire tout document répondant à des critères de recherche (mots, phrases...). L'outil ne restitue pas uniquement les documents contenant ces mots ou phrases, il recherche tout document présentant un paragraphe dont le sens peut s'apparenter au critère de recherche. Il est très important pour une bonne connaissance du profil de souscription et la surveillance des évolutions de couverture/garanties en réassurance de marché international. Il sera très utile au contrôle interne pour des recherches atypiques, par exemple, pour rechercher les contrats portant sur une garantie particulière qui ne serait pas identifiée aisément à partir de l'outil contractuel.

Il a notamment été exploité à plusieurs reprises sur des thématiques nouvelles comme :

- l'incidence de la Covid sur le portefeuille CCR Re,
- l'analyse de l'existence de certaines clauses dans l'ensemble des documents contractuels du portefeuille de souscription,
- la recherche de couverture de garanties dans le portefeuille.

Sa mise en production pour une utilisation élargie dans l'entreprise est prévue en 2023.

Depuis 2020, la valeur ajoutée de ces solutions incite CCR Re à poursuivre l'exploitation des nouvelles technologies (Robotisation, Text mining, Intelligence artificielle). L'équipe digitale a été renforcée pour poursuivre la recherche en mode POC avec les équipes opérationnelles de nouveaux outils.

Ainsi les principaux travaux de développement ont porté sur :

- le **e-processing contractuel** : équivalent du *e-processing comptable*, en gestion contractuelle. Cet outil a pour objectif de lire, analyser et retranscrire les documents contractuels reçus au format électronique. Il devrait contribuer à l'automatisation de la saisie contractuelle dans l'outil contractuel de CCR Re et permettre la lecture et l'exploitation plus rapides des documents contractuels. Son déploiement est en cours et viendra enrichir les mesures en place dans le cadre de qualité des données.
- le **projet clause analysis** : outil d'identification et d'analyse des clauses contractuelles avant signature des traités. Cet outil a pour objectif d'automatiser une pré-analyse des documents contractuels :
  - par comparaison des clauses aux clauses de référence de CCR Re,
  - et par vérification des clauses par rapport à une checklist de clauses obligatoires.
 Pluggé à *Search Engine* il permettra d'identifier les révisions de clauses du fait d'un marché donné ou d'une cédante ou encore les nouvelles clauses par zones géographiques.

En 2022, CCR Re a également poursuivi le développement de son **modèle de capital** pour ses besoins internes d'appréciation de son niveau de risque. Ce modèle, lui permet notamment de mesurer la sensibilité d'une décision stratégique éventuelle sur son profil de risque telle qu'une hausse d'exposition sur un pays donné ou bien une évolution de son chiffre d'affaires sur une branche ou une zone géographique. Un soin tout particulier a été apporté afin de capter de mieux en mieux l'exposition catastrophe (naturelle et *man made*) de CCR Re dans tous les pays et de mesurer l'adéquation de ses programmes de rétrocession avec son appétit au risque.

Depuis trois ans, ce modèle permet de cadrer le budget de risque alloué à la nouvelle souscription du portefeuille Non-Vie de CCR Re en intégrant un critère de rentabilité du capital en risque. Le module de risque opérationnel modélisé est en lien avec le référentiel de cartographie des risques opérationnels dont il reprend les grandes

évaluations de risque. Ce modèle de capital exploite les résultats (courbe de distribution des variables aléatoires de charges) du modèle CAT CCR Re. Il permet l'estimation du montant de capital à immobiliser (selon la métrique retenue) et la visualisation de l'effet de diversification du portefeuille ainsi que son allocation entre les différentes entités, territoires, lignes d'activité.

Les améliorations apportées en 2022 sont :

- révision du modèle actifs,
- révision de la modélisation des sinistres graves,
- modélisation stochastique des primes,

- meilleure estimation du risque de primes,
- prise en compte des corrélations.

Avec l'ensemble de ces investissements innovants, CCR Re renforce ses capacités d'analyse et de connaissance pour conforter son développement et son excellence opérationnelle dans un cadre performant de gestion des risques. L'automatisation des opérations permet de renforcer les contrôles qualité réalisés par les deux premières lignes de défense.

### Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiements sont communiquées ci-après :

EN K€	ARTICLE D441 L.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					ARTICLE D441 L.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées			1		3	4						
Montant total des factures concernées HT			3,8		2,6	6,4						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,0 %		0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %						
Pourcentage du CA HT de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais contractuels					30 jours fin de mois							
Délais légaux										30 jours à réception de la facture		

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

## Calcul des indicateurs financiers

### Présentations comptable et par « activité » des périmètres Vie et Non-Vie

AU 31 DÉCEMBRE 2022 - EN M€	PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ			PRÉSENTATION COMPTABLE	
	BU Non-Vie (1)	Bu Vie Assurances de personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non-Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes	558	126	179	684	179
Charges de sinistres et autres provisions techniques	-385	-117	-131	-502	-131
Commissions, frais, autres charges et produits techniques	-165	-24	-36	-190	-36
Variation de la provision pour égalisation	-5	0	0	-5	0
Produits et placements alloués au résultat technique	31	5	2	36	2
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>34</b>	<b>-10</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>14</b>

### Ratio combiné Non-Vie

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéficiaires aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2021	2022
Primes émises brutes	545	653
<b>Primes acquises nettes (A)</b>	<b>466</b>	<b>558</b>
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-310	-385
<b>Ratio S/P : - (B) / (A)</b>	<b>66,5 %</b>	<b>69,1 %</b>
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-140	-165
Expense ratio : - (C) / (A)	30,1 %	29,6 %
<b>RATIO COMBINÉ NON-VIE : - [(B) + (C)] / (A)</b>	<b>96,6 %</b>	<b>98,7 %</b>

### Taux de marge Vie

Le taux de marge Vie est égal au rapport, pour l'activité Vie, entre la somme du résultat de souscription net<sup>10</sup> et des intérêts sur dépôts en espèce, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2021	2022
Primes émises brutes	298	334
<b>Primes acquises nettes (A)</b>	<b>282</b>	<b>305</b>
Résultat de souscription net	5,8	7,3
Intérêts sur dépôts-espèce	3,1	3,6
<b>Solde technique pour le calcul du taux de marge Vie (B)</b>	<b>8,8</b>	<b>11,0</b>
<b>TAUX DE MARGE VIE (B) / (A)</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,6 %</b>

### Ratio de coût

Le ratio de coût est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2021	2022
Total des charges au compte de résultat	-42,0	-45,7
dont charges de placements	4,0	3,7
dont taxes	1,8	1,8
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION (pour le calcul du ratio de coût) (A)</b>	<b>-36,2</b>	<b>-40,1</b>
<b>Primes émises brutes (B)</b>	<b>843</b>	<b>987</b>
<b>RATIO DE COÛT / – (A) / (B)</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,1 %</b>

### Rendement des actifs investis

Le rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation) et hors filiale (Caisrelux).

EN M€	2021	2022
Résultat financier	36,4	47,1
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-4,3	-5,2
Coût de la dette	12,7	12,7
<b>Résultat financier pour le calcul du rendement des actifs investis</b>	<b>44,7</b>	<b>54,6</b>
<b>Actifs investis moyen</b>	<b>2 298</b>	<b>2 399</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS INVESTIS</b>	<b>1,9 %</b>	<b>2,3 %</b>

<sup>10</sup> Somme des primes, sinistres et frais de gestion associées, et frais de commissions et de courtage, y compris variations de provisions techniques associées, nets de réassurance.

## RAPPORT DE GESTION

L'EBITER (*Earnings Before Interests, Taxes and Equalization Reserve*) correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Il exclut également le résultat exceptionnel.

EN M€

Non-Vie	2021	2022	VAR.
Primes émises brutes	545	653	108
<b>Primes acquises nettes</b>	<b>466</b>	<b>558</b>	<b>91</b>
+ Sinistres (yc frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-424	-521	-97
+ Frais de gestion interne	-28	-31	-3
- Frais de gestion de sinistre	2,5	2,5	0
+ Autre résultat technique	-1	-0,4	0
+ Produits financiers alloués au résultat technique	22	31	9
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>0</b>

### Vie

Primes émises brutes	298	334	36
<b>Primes acquises nettes</b>	<b>282</b>	<b>305</b>	<b>23</b>
+ Sinistres (yc frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-276	-297	-21
+ Frais de gestion interne	-10	-11	-1
- Frais de gestion de sinistre	0,6	0,4	0
+ Autre résultat technique	0	-0,1	0
+ Produits financiers alloués au résultat technique	7	8	1
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Produits financiers nets	36	47	11
- Produits financiers alloués au résultat technique	-29	-38,7	-9
- Coût du financement	13	13	0
<b>EBITER</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>2</b>
+ Coût du financement	-13	-13	0
+ Variation de la provision d'égalisation	7	-5	-12
+ Résultat exceptionnel	-3	0	3
+ Participation des salariés	0	0	0
+ Impôt	-11	-5	7
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>1</b>

## 2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

### 2.1 Le conseil d'administration, le Président-Directeur Général

CCR Re a été créée sous forme de société par actions simplifiée immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR Re et l'objet social d'activité de réassurance.

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 juin 2016 a opté pour un mode non-dissocié de la fonction de Président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général.

M. Bertrand LABILLOY est Président-Directeur Général depuis le 29 juin 2016. L'assemblée générale du 10 mai 2021, après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de M. LABILLOY arrivait à échéance, a décidé de renouveler son mandat pour une durée de 5 ans. Le conseil d'administration qui s'est tenu à la suite de l'assemblée générale du 10 mai 2021 a décidé de nommer M. LABILLOY Président-Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur proposition du Président-Directeur Général, M. Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une

durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Son mandat a été renouvelé, sur proposition du Président-Directeur Général, par le conseil d'administration du 2 juin 2022 pour une durée de 4 ans, prenant effet à l'issue de l'assemblée générale du 23 juin 2022, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général
- M. Jacques LE PAPE, Représentant Permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce

### 2.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017. Le comité est composé de quatre membres au plus nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société à l'exclusion du Président du conseil d'administration, dont le représentant des salariés. Le comité est présidé par M. Charles LEVI.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'une part, et le suivi de la réalisation de sa mission par le commissaire aux comptes, d'autre part. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation de l'assemblée générale. Il examine le rapport de la fonction actuarielle, assure le suivi de la vérification de la conformité

aux lois et règlements, notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, examine le rapport de la fonction de vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le Responsable de la fonction d'Audit Interne, d'examiner et de recommander le cas échéant au conseil d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (*Regular Supervisory Report* en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Conditions Report* en anglais - SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

### 2.3 Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux

En 2022, CCR Re a versé un montant total de 60 000 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

- M. LEVI 30 000 €
- M. CERCEAU 30 000 €

Conformément à la loi, la rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération globale de 135 008 € (montant total brut au titre de 2022) dont 85 008 € de part fixe et 50 000 € de part variable, versée au titre de l'exercice 2021. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Les filiales de CCR Re n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR Re en 2022.

### 2.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

### 2.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale

Une convention de prestations entre CCR Re et la SAS Cerceau Consulting a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de CCR Re le 8 décembre 2021 avant d'être conclue pour une durée d'une année. Suivant les termes de la convention, la SAS Cerceau Consulting dont M. CERCEAU est l'unique associé, a une mission de conseil et d'assistance à la prospection commerciale sur certains marchés déterminés afin de permettre à CCR Re de souscrire de nouvelles affaires de réassurance sur ces marchés correspondant à ses critères de souscription ou de conclure des partenariats avec des acteurs locaux de réassurance. Cette convention a fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes suivant la réglementation.

### 2.6 Rapport ESG-Climat

Un rapport ESG-Climat présente les informations demandées par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat pour le portefeuille groupe CCR au 31 décembre 2022. Il présente par ailleurs les informations recommandées par la Task-Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR Re, ce rapport présente les informations requises sur CCR et CCR Re.

## 2.7 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2022

---

**BERTRAND LABILLOY**  
**Président-Directeur Général**

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Président-Directeur Général de CCR Re

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Vice-Président de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
- Représentant Permanent de CCR au sein du conseil de surveillance de GAGEO ASSET FINANCE SERVICES jusqu'au 5 octobre 2022
- Représentant Permanent de CCR Re au sein du conseil d'administration du GIE LRA
- Président du conseil d'administration de SEYNA

---

# LAURENT MONTADOR

## Directeur Général Délégué

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Directeur Général Délégué de CCR Re
- Président - Administrateur de CAISRELUX

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur Général Adjoint de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Administrateur du GAREX
- Administrateur du GAREAT

---

# JACQUES LE PAPE

## Administrateur

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant Permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), Administrateur de CCR Re

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président du conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Membre du comité stratégique de CCR
- Président de JLPC (Jacques Le Pape Conseil) à compter du 12 avril 2022
- Associé Barber Hauler Capital Advisers jusqu'au 30 juin 2022
- Président du conseil de surveillance du fonds grec de participations et de privatisations (HCAP – Hellenic Corporation of Assets and Participations)
- Membre et Vice-Président Trésorier du conseil d'administration du comité français de la Chambre internationale de commerce (ICC France)
- Membre du conseil d'administration de l'Institut d'études avancées de Paris (IEA)
- Membre de l'Oversight Advisory Committee de l'UNESCO à compter du 16 mars 2022

---

## PATRICK CERCEAU

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président de la SAS Patrick Cerceau Consulting

---

## JOHN CONAN

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re
- Directeur de la Souscription « Traités Non-Vie Asie-Afrique » de CCR Re
- Principal Officer de CCR Re Labuan Branch

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Conseiller Municipal de Caudebec-lès-Elbeuf
- Membre du conseil d'administration du CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf
- Enseignant au sein du Groupe ENASS / IFPASS

---

## CHARLES LEVI

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Président du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Néant

---

# ANTOINE MANTEL

## Administrateur

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR
- Membre du comité stratégique de CCR
- Contrôleur d'État au Contrôle Général Économique et Financier (CGEFI)
- Administrateur et Membre du comité d'audit du fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)

# 2

## ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	27
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	29
ANNEXE	32



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

## ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	1 269	94	1 175	452
<b>PLACEMENTS</b>				
Terrains et constructions	177 865	41 822	136 043	137 925
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14 700		14 700	6 200
Autres placements	2 202 368		2 202 368	2 082 575
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	354 126		354 126	224 420
<b>TOTAL</b>	<b>2 749 059</b>	<b>41 822</b>	<b>2 707 237</b>	<b>2 451 120</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	1 163		1 163	443
Provisions de réassurance Vie	639		639	
Provisions pour sinistres à payer Vie	7 978		7 978	2 536
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	84 204		84 204	81 800
<b>TOTAL</b>	<b>93 984</b>		<b>93 984</b>	<b>84 779</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances nées d'opérations de réassurance	142 610	478	142 132	104 425
Personnel				
État, organismes sociaux, collectivités publiques	6 507		6 507	8 936
Débiteurs divers	9 491	21	9 470	4 390
<b>TOTAL</b>	<b>158 608</b>	<b>499</b>	<b>158 109</b>	<b>117 751</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Actifs corporels d'exploitation	616	540	76	96
Comptes courants et caisse	124 480		124 480	143 288
<b>TOTAL</b>	<b>125 096</b>	<b>540</b>	<b>124 556</b>	<b>143 384</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	5 074		5 074	4 187
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	73 700		73 700	61 739
Autres comptes de régularisation	451 307		451 306	364 261
<b>TOTAL</b>	<b>530 081</b>		<b>530 081</b>	<b>430 187</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 658 097</b>	<b>42 955</b>	<b>3 615 142</b>	<b>3 227 673</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

## PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	90 082	90 082
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	404 871	376 161
Résultat de l'exercice	42 027	41 005
<b>TOTAL</b>	<b>536 980</b>	<b>507 248</b>
<b>PASSIFS SUBORDONNÉS</b>	<b>375 000</b>	<b>375 000</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	272 904	222 420
Provisions de réassurance Vie	116 700	132 840
Provisions pour sinistres à payer Vie	163 795	118 275
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	1 934 605	1 686 887
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	1 734	1 857
Provisions pour égalisation	25 162	20 178
Autres provisions techniques Non-Vie	57 275	54 603
<b>TOTAL</b>	<b>2 572 175</b>	<b>2 237 060</b>
<b>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</b>	<b>3 594</b>	<b>5 620</b>
<b>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 411</b>	<b>2 741</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		
Dettes nées d'opérations de réassurance	52 849	40 118
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	920	913
Personnel	5 553	5 595
État, organismes sociaux et collectivités publiques	3 749	3 629
Créditeurs divers	34 823	29 591
<b>TOTAL</b>	<b>97 894</b>	<b>79 846</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>27 088</b>	<b>20 158</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 615 142</b>	<b>3 227 673</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE NON-VIE</b>				
<b>Primes acquises :</b>				
Primes	795 810	63 452	732 358	639 308
Variation des provisions pour primes non acquises	-49 359	-738	-48 621	-20 680
	<b>746 451</b>	<b>62 714</b>	<b>683 737</b>	<b>618 628</b>
Produits des placements alloués du compte non technique	36 211		36 211	27 479
Autres produits techniques	832		832	1 284
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-297 743	-49 148	-248 595	-404 326
Charges des provisions pour sinistres à payer	-252 504	-2 105	-250 399	-17 199
	<b>-550 247</b>	<b>-51 253</b>	<b>-498 994</b>	<b>-421 525</b>
Charges des autres provisions techniques	-2 671		-2 671	-7 477
Participation aux résultats	-14 889	-1 452	-13 437	-11 860
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-161 396		-161 396	-139 639
Frais d'administration	-14 836		-14 836	-13 449
Commissions reçues des réassureurs		-4 902	4 902	3 585
	<b>-176 232</b>	<b>-4 902</b>	<b>-171 330</b>	<b>-149 503</b>
Autres charges techniques	-5 306	356	-5 662	-6 385
Variation de la provision pour égalisation	-4 983		-4 983	6 690
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE</b>	<b>29 167</b>	<b>5 464</b>	<b>23 704</b>	<b>57 331</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>				
Primes	188 026	9 409	178 617	129 866
<b>Produits des placements :</b>				
Revenus des placements	3 265		3 265	2 421
Autres produits des placements	135		135	29
Profits provenant de la réalisation des placements	7 457		7 457	4 936
	10 857		10 857	7 386
Autres produits techniques				13
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-113 482	-764	-112 718	-90 898
Charges des provisions pour sinistres à payer	-44 168	-5 442	-38 726	-19 010
	-157 650	-6 206	-151 444	-109 908
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :</b>				
Provisions de réassurance Vie	20 431		20 431	-3 325
Autres provisions techniques				
	20 431		20 431	-3 325
Participation aux résultats	-13 430	-181	-13 249	-10 881
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-18 376		-18 376	-11 612
Frais d'administration	-3 290		-3 290	-3 473
Commissions reçues des réassureurs		-305	305	
	-21 666	-305	-21 361	-15 085
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 216		-1 216	-1 207
Autres charges des placements	-246		-246	-258
Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 379		-6 379	-3 595
	-7 841		-7 841	-5 060
Autres charges techniques	-1 171		-1 171	-1 208
Produits des placements transférés au compte non technique	-540		-540	-448
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE</b>	<b>17 016</b>	<b>2 717</b>	<b>14 299</b>	<b>-8 649</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	23 704	57 331
Résultat technique de la réassurance Vie	14 299	-8 649
Produits des placements :		
Revenus des placements	47 754	35 409
Autres produits des placements	1 968	423
Profits provenant de la réalisation des placements	109 066	72 195
	<b>158 788</b>	<b>108 027</b>
Produits des placements alloués du compte technique Vie	540	448
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-17 789	-17 656
Autres charges des placements	-3 593	-3 771
Pertes provenant de la réalisation des placements	-93 296	-52 573
	<b>-114 678</b>	<b>-74 000</b>
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-36 211	-27 479
Autres produits non techniques	8	3
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	1 616	108
Charges exceptionnelles	-1 522	-3 264
	<b>94</b>	<b>-3 156</b>
Participation des salariés	0	-66
Impôt sur les bénéfices	-4 515	-11 454
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>42 027</b>	<b>41 005</b>

## ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 15 mars 2023 par le conseil d'administration.

### NOTE 1

#### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 33

1.1	Changement de méthodes comptables	33
1.2	Placements	33
1.3	Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation	35
1.4	Comptes de régularisation	36
1.5	Comptabilité pluri-monétaire	36
1.6	Passifs subordonnés	36
1.7	Provisions pour risques et charges	36
1.8	Provisions techniques et résultat technique	37
1.9	Autres éléments	38

### NOTE 2

#### ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 39

2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	39
2.2	Informations relatives aux placements	40
2.3	État récapitulatif des placements	41
2.4	Créances et dettes	42
2.5	Filiales et participations	43
2.6	Actifs corporels d'exploitation	44
2.7	Comptes de régularisation	45
2.8	Actifs et passifs en devise	46

2.9	Capitaux propres	48
2.10	Passifs subordonnés	48
2.11	Ventilation des provisions (autres que techniques)	49
2.12	Engagements reçus et donnés	50

### NOTE 3

#### ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 51

3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	51
3.2	Mouvements de portefeuille	51
3.3	Commissions et courtages issus des opérations de réassurance	51
3.4	Produits et charges de placements	52
3.5	Charges par nature et par destination	53
3.6	Autres produits et charges techniques	55
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	55
3.8	Participation des salariés	55
3.9	Impôt sur les bénéfices	55

### NOTE 4

#### AUTRES INFORMATIONS 56

4.1	Comptes consolidés	56
4.2	Honoraires des commissaires aux comptes	56
4.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	56

CCR Re est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. L'activité est régie par le Code des assurances.

**NOTE 1**

# PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. À partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

## 1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2022 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

## 1.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

### Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux,
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

### Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment :
  - pour les sociétés de réassurance : la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs ainsi que des approches par multiples et comparables et par valorisation des fonds propres économiques,
  - pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes.Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du Règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable est nul.

## Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR Re qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

## Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

## Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, sont rapportés les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres,
- en Non-Vie, sont rapportées les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

## Instruments Financiers à Terme (IFT)

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR Re détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (*Non Deliverable Forward* ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. À leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Les coûts de transaction associés à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

La stratégie de couverture et ses résultats sont décrits en notes 2.8, 2.12 et 3.4.

## 1.3 Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation

2

### Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

### Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

## 1.4 Comptes de régularisation

### Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

### Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

## 1.5 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux cours de change du 31 décembre 2022 représente une perte de 0,9 M€.

## 1.6 Passifs subordonnés

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise par la société font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

## 1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale ;
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié » ;
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise ;
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 3,36 % pour 2022 contre un taux de 0,78 % au 31 décembre 2021.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

### Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

### Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 3,31 % pour 2022 contre un taux de 0,28 % au 31 décembre 2021.

## 1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

### Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

### Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

#### Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction Actuariat et Risques.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire et les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tel le Département Sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la fonction actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

#### Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2022 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR Re du 7 décembre 2022.

#### Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

Ces prévisions s'appuient sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31 décembre précédant le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

### Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

### Provision pour risque croissant

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

### Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R.343-5 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2022, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

## 1.9 Autres éléments

### Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

**NOTE 2****ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2021	Mouvements		31/12/2022
		Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Logiciels	94	50		144
Projets en cours	452	1 125	452	1 125
<b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>546</b>	<b>1 175</b>	<b>452</b>	<b>1 269</b>
Immeubles	132 884	595		133 479
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	9	18	9	18
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>177 261</b>	<b>613</b>	<b>9</b>	<b>177 865</b>
<b>PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>6 200</b>	<b>8 500</b>		<b>14 700</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES</b>	<b>224 420</b>	<b>552 835</b>	<b>423 129</b>	<b>354 126</b>

VALEUR NETTE En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements	Provisions	Net
Logiciels	144	94		50
Projets en cours	1 125			1 125
<b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1 269</b>	<b>94</b>		<b>452</b>
Immeubles	133 479	39 377		94 102
Immeuble d'exploitation	6 309	2 445		3 864
Immeubles en cours	18			18
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>177 865</b>	<b>41 822</b>		<b>136 043</b>
<b>PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>14 700</b>			<b>14 700</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES</b>	<b>354 126</b>			<b>224 420</b>

2

## 2.2 Informations relatives aux placements

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1 208 472		1 208 472	1 133 535
Obligations et titres de créances à revenu fixe	742 447		742 447	706 865
Prêts	44		44	159
Dépôts auprès des établissements de crédit	56 092		56 092	61 941
Autres placements	195 313		195 313	180 075
<b>TOTAL</b>	<b>2 202 368</b>		<b>2 202 368</b>	<b>2 082 575</b>

## 2.3 État récapitulatif des placements

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette <sup>1</sup>	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	177 865	136 043	422 774	286 731
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	104 468	104 468	121 648	17 180
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 110 204	1 110 204	1 086 422	-23 782
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	742 447	742 732	669 337	-73 395
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	8 544	8 544	8 544	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	354 126	354 126	354 126	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	251 405	251 405	251 405	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 749 059</b>	<b>2 707 522</b>	<b>2 914 256</b>	<b>206 734</b>
11 Autres Instruments Financiers à Terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	96 869	96 869	98 151	1 282
c) Autres opérations	-	-	-	-
<b>12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11</b>	<b>2 845 928</b>	<b>2 804 391</b>	<b>3 012 407</b>	<b>208 016</b>
a dont :				
Placements évalués selon l'article R.343-9	742 447	742 732	669 337	-73 395
Placements évalués selon l'article R.343-10	1 652 487	1 610 665	1 890 793	280 128
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
Instruments financiers à terme	96 869	96 869	98 151	1 282
b dont :				
Placements et IFT dans l'OCDE	2 696 899	2 655 333	2 858 624	203 291
Placements et IFT effectués hors OCDE	52 160	52 189	55 632	3 443

<sup>1</sup> Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente +0,3 M€.

## 2.4 Créances et dettes

<b>AUTRES CRÉANCES</b> En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	142 610	478	142 132	142 132			142 132
Personnel							
État, organismes sociaux, collectivités publiques	6 507		6 507	6 507			6 507
Débiteurs divers	9 491	21	9 470	9 470			9 470
<b>TOTAL</b>	<b>158 608</b>	<b>499</b>	<b>158 109</b>	<b>158 109</b>			<b>158 109</b>

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 6,7 M€,
- une créance de 1,5 M€ vis-à-vis de CCR.

<b>AUTRES DETTES</b> En milliers d'euros	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 411</b>	<b>2 411</b>			<b>2 411</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	52 849	52 849			52 849
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	920	920			920
Personnel	5 553	5 553			5 553
État, organismes sociaux, collectivités publiques	3 749	3 749			3 749
Créditeurs divers	34 823	34 823			34 823
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>97 894</b>	<b>97 894</b>			<b>97 894</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 305</b>	<b>100 305</b>			<b>100 305</b>

Le poste « Dettes nées d'opérations de réassurance » inclut une dette de 0,2 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le poste « Créditeurs divers » inclut :

- une dette auprès de CCR de 4,7 M€,
- une dette auprès des SAS immobilières de 24,1 M€.

## 2.5 Filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaire de l'exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Dividendes encaissés par la société en 2022
				BRUTE	NETTE				
<b>CAISRELUX</b> 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6 200	0	100,00 %	6 200	6 200	8 500	10 432	0	0
<b>SAS ROCHEFORT 25</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	1 064	100,00 %	14 932	14 932	-	2 413	1 405	1 024
<b>SAS POMPE 179</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	299	100,00 %	15 268	15 268	-	1 600	5 557	210
<b>SAS CIVRY 22</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	211	100,00 %	7 859	7 859	-	987	127	75

## 2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2021	Mouvements		31/12/2022
		+	-	
Dépôts et cautionnements	40			40
Matériel informatique et autres	275	6	1	280
Matériel de transport	65	4		69
Mobilier et matériel de bureau	161	8	1	168
Agencements, aménagements et installations	59			59
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>616</b>

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
		+	-	
Matériel informatique et autres	224	27		251
Matériel de transport	65	4		69
Mobilier et matériel de bureau	160	2		162
Agencements, aménagements et installations	55	3		58
<b>TOTAL</b>	<b>504</b>	<b>36</b>		<b>540</b>

## 2.7 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	2022		2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	446 000	24 512	360 275	17 873
Frais d'acquisition reportés	73 700	85	61 739	42
Intérêts courus non échus	5 074		4 187	
Coût d'émission de l'emprunt obligatoire	2 472		2 778	
Amortissements des différences de prix de remboursement	2 777	2 491	1 183	2 243
Produits et charges constatés d'avance	58		25	
<b>TOTAL</b>	<b>530 081</b>	<b>27 088</b>	<b>430 187</b>	<b>20 158</b>

## 2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>DEVISES</b> En milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2022	Excédent 2021
Euro	2 369 489	2 219 194	150 295	129 394
Dollar US	274 986	228 524	46 462	35 856
Dollar canadien	228 686	148 909	79 777	79 966
Livre sterling	190 700	188 365	2 335	7 387
Yen japonais	25 068	34 911	-9 843	-14 451
Couronne suédoise	1 102	4 478	-3 376	-3 664
Franc suisse	7 372	15 153	-7 781	-3 699
Dollar Taiwan	10 090	21 718	-11 628	-11 036
Dollar australien	900	813	87	-1 160
Dollar Hong Kong	3 807	15 562	-11 755	-12 314
Couronne norvégienne	1 388	1 845	-457	-746
Couronne danoise	3 936	5 271	-1 335	3 667
Renminbi yuan	54 178	71 421	-17 243	-22 649
Dirham U.A.E	23 406	33 722	-10 316	-13 129
Won Corée du Sud	13 735	43 207	-29 472	-21 222
Dinar koweïtien	28 807	45 805	-16 998	-13 046
Ringgit de Malaisie	2 481	20 675	-18 194	-10 996
Autres monnaies	390 870	489 401	-98 531	-87 153
<b>TOTAL</b>	<b>3 631 001</b>	<b>3 588 974</b>	<b>42 027</b>	<b>41 005</b>

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31 décembre 2022, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

<b>DEVISE</b> En millions de chaque devise locale		Actif en monnaie originale au 31/12/2022	Passif en monnaie originale au 31/12/2022	Excédent/ déficit au 31/12/2022	Couverture en monnaie originale
DIRHAM U.A.E	AED	92	132	40	41
DOLLAR AUSTRALIEN	AUD	1	1	0	0
DOLLAR CANADIEN	CAD	330	215	-115	-95
RENMINBI YUAN	CNY	399	526	127	123
RUPIAH INDONÉSIE	IDR	118 344	122 685	4 341	5 500
ROUPIE INDIENNE	INR	2 083	3 896	1 814	1 609
YEN JAPONAIS	JPY	3 526	4 911	1 384	1 625
WON CORÉE DU SUD	KRW	18 461	58 074	39 613	26 550
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	12	97	85	52
DOLLAR DE SINGAPOUR	SGD	31	56	25	24
NOUVELLE LIVRE TURQUE	TRY	33	25	-8	5
DOLLAR DE TAIWAN	TWD	331	713	382	346
RAND SUD-AFRICAÏN	ZAR	125	324	199	176

## 2.9 Capitaux propres

2022 En milliers d'euros	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2021	Autres mouvements	
Capital social <sup>1</sup>	90 082			90 082
Primes liées au capital social				
Réserves de réévaluation				
Autres réserves	376 161	28 709		404 871
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	41 005	-41 005		
Dividende		12 296	-12 296	
Résultat de l'exercice			42 027	42 027
<b>TOTAL</b>	<b>507 248</b>		<b>29 732</b>	<b>536 980</b>

<sup>1</sup> Le capital social est composé de 900 821 d'actions de 100 euros.

## 2.10 Passifs subordonnés

CCR Re a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Montant : 75 000 000 €
- Intérêt : 5 % par an
- Date du 1<sup>er</sup> remboursement possible : 30 décembre 2026
- Date d'échéance : 30 décembre 2046

CCR Re a émis un emprunt obligataire subordonné de 300 M€. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêt : 2,875 % par an
- Date du 1<sup>er</sup> « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission), d'un montant de 3,1 M€, sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans. Au 31 décembre 2022, la part de ces frais restant à amortir s'élève à 2,5 M€.

## 2.11 Ventilation des provisions (autres que techniques)

En milliers d'euros	2021	Mouvements de l'exercice		2022
		Dotations +	Reprises -	
Provision spéciale de réévaluation	115		3	112
Autres provisions pour risque	1 583		1 583	
Provision pour charges de retraite	1 355		399	956
Provision pour médailles du travail	278		79	199
Provision pour congés retraite	474		169	305
Provisions pour charges exceptionnelles	280		30	250
Provision pour grosses réparations	1 535	237		1 772
<b>TOTAL</b>	<b>5 620</b>	<b>237</b>	<b>2 263</b>	<b>3 594</b>

## 2.12 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	2022	2021
<b>1 - ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>9 807</b>	<b>9 275</b>
<b>2 - ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>9 084</b>	<b>9 928</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	9 084	9 928
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>389</b>	<b>373</b>
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	389	373
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		
<b>5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME*</b>		
<b>5a Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de stratégie :</b>		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement	1 572	5 524
- Autres opérations		
<b>5b Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de marché :</b>		
- Opérations sur un marché de gré à gré	1 572	5 524
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
<b>5c Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :</b>		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change	1 572	5 524
- Risque actions		
<b>5d Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature d'instrument, notamment :</b>		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme	1 572	5 524
- Options		
<b>5e Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :</b>		
- De 0 à 1 an	1 572	5 524
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

\*En 2021, la situation nette de 5 524 K€ se décompose en 280 045 K€ d'engagements reçus et 274 521 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

En 2022, la situation nette de 1 572 K€ se décompose en 236 893 K€ d'engagements reçus et 235 321 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
Engagement d'investissement en FCPR/OPC actions	17 874	26 164
Engagement d'investissement en Fonds de dette	23 419	18 216
Engagement d'investissement en Fonds d'actifs réels	40 403	43 890

**NOTE 3****ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES  
DU RÉSULTAT****3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité**

En milliers d'euros	2022	2021
Acceptations Vie	191 223	155 764
Acceptations Non-Vie	795 810	686 889
<b>TOTAL</b>	<b>987 033</b>	<b>842 653</b>

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les acceptations Non-Vie comprennent les affaires de réassurance de l'activité de réassurance Non-Vie (BU Non-Vie) et les affaires de l'activité de réassurance Vie (BU Vie) qui portent sur la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

**3.2 Mouvements de portefeuille**

2022 En milliers d'euros	Non-Vie		Vie	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>ENTRÉES DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	15 817	15 817		
Prestations et frais payés	121 657	121 657	1 504	1 504
<b>RETRAITS DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	-17 157	-17 122		
Prestations et frais payés	-22 976	-22 708	-1 469	-1 469

**3.3 Commissions et courtages issus des opérations de réassurance**

En milliers d'euros	2022		2021	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	13 517	13 212	11 857	11 857
Non-Vie	162 357	157 411	137 523	133 937
<b>TOTAL</b>	<b>175 874</b>	<b>170 623</b>	<b>149 380</b>	<b>145 794</b>

### 3.4 Produits et charges de placements

2022 En milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	6 739	10 283	17 022
Revenus des autres placements		29 501	29 501
Intérêts sur prêt entreprises liées	13		13
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		4 483	4 483
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>6 752</b>	<b>44 267</b>	<b>51 019</b>
Autres produits des placements		2 103	2 103
Profits provenant de la réalisation des placements		116 523	116 523
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>6 752</b>	<b>162 893</b>	<b>169 645</b>
Intérêts sur dette subordonnée	-3 750	-8 601	-12 351
Amortissement coût d'émission dette subordonnée		-306	-306
Frais de gestion externe des placements		-2 699	-2 699
Frais de gestion interne des placements		-3 778	-3 778
Autres charges des placements		-3 710	-3 710
Pertes provenant de la réalisation des placements		-99 675	-99 675
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS ET DE FINANCEMENT</b>	<b>-3 750</b>	<b>-118 769</b>	<b>-122 519</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>3 002</b>	<b>44 124</b>	<b>47 126</b>

Le résultat de placements inclut le résultat de change sur IFT constitué par un gain de 685 K€ en 2022 contre un gain de 9 460 K€ en 2021.

### 3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2022 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

#### A - Décomposition des charges

<b>CHARGES PAR NATURE</b> En milliers d'euros	2022	2021
Charges externes	10 454	8 111
Autres charges externes	3 167	2 671
Impôts, taxes et versements assimilés	4 217	4 100
Charges de personnel	24 846	23 515
Autres charges de gestion courante	53	89
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>42 737</b>	<b>38 486</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 882	1 809
Loyer théorique du siège social	1 099	1 727
<b>TOTAL</b>	<b>45 718</b>	<b>42 022</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> En milliers d'euros	2022	2021
Frais de gestion des sinistres	2 869	3 126
Autres charges d'acquisition	18 998	16 329
Autres charges d'administration	14 427	12 952
Autres charges techniques	5 682	5 633
Frais de gestion des placements	3 742	3 982
<b>TOTAL</b>	<b>45 718</b>	<b>42 022</b>

## B - Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (Y/C gestion immobilière)

En milliers d'euros	2022	2021
<b>Frais de personnel :</b>		
Salaires	17 565	16 175
Charges sociales et prévoyance	6 950	6 429
Autres charges	366	953
<b>TOTAL</b>	<b>24 881</b>	<b>23 557</b>
<b>Effectif moyen :</b>		
Siège	125	116
Cadres	124	115
Non-cadres	1	1
Succursale Canada	9	9
Bureau Liban	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>128</b>

## C - Rémunération des organes d'administration

En milliers d'euros	2022	2021
Jetons de présence du conseil d'administration <sup>1</sup>	60	60

<sup>1</sup> Hors remboursements de frais sur justificatifs.

### 3.6 Autres produits et charges techniques

2022 En milliers d'euros	Autres charges techniques	Autres produits techniques
Résultats des participations dans les GIE	754	832
Provisions pour dépréciation des comptes cédantes	21	
Pertes et profits techniques	371	
Frais généraux alloués aux comptes techniques	5 682	
Autres produits et charges techniques	5	
<b>TOTAL</b>	<b>6 833</b>	<b>832</b>

### 3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2022 En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		3
Reprise autres provisions pour risques		1 613
Projet IFRS	745	
Autres charges exceptionnelles	777	
<b>TOTAL</b>	<b>1 522</b>	<b>1 616</b>

### 3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

### 3.9 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 relatif au bénéfice imposable en France, à court terme, est calculé à 25 %.

**NOTE 4**

## AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Comptes consolidés

Les comptes annuels de CCR Re sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

### 4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice se sont élevés à :

- 127 K€ pour le cabinet Deloitte au titre du contrôle légal des comptes de CCR Re,
- 53 K€ pour le cabinet Mazars au titre du contrôle légal des comptes de CCR Re et de sa succursale canadienne,
- 15 K€ pour le cabinet Deloitte au titre du contrôle légal des comptes de la succursale Labuan.

### 4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

#### Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

2

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

#### Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts. Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML<sup>1</sup> estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées. À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions après rétrocessions et avant impôts.

<sup>1</sup> PML : acronyme de *Probable Maximum Loss*, soit perte maximale probable

3

RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société CCR Re

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR Re relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

3

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

**Mazars SA**  
Siège social : 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

**Deloitte & Associés**  
Siège social : 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux  
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Capital de 2 180 160 euros - RCS 572 028 041

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Point clé de l'audit n° 1 - Évaluation des Provisions pour sinistres à payer

#### Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la société au 31 décembre 2022 pour un montant de 163,8 millions d'euros pour les opérations de réassurance Vie et de 1934,6 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

### Point clé de l'audit n° 2 - Estimation des primes non reçues des cédantes

3

#### Risque identifié et principaux jugements

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2022 sont constituées par :

- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- L'estimation des primes non reçues ;
- La variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimé dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

## Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes non reçues des cédantes, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et tests sur les données sources ;
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches ;
- Analyser la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR Re par l'assemblée générale du 23 juin 2022 pour les cabinets Mazars et Deloitte.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars et le cabinet Deloitte étaient dans la 1<sup>re</sup> année de leur mission.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 23 mars 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Jean-Claude PAULY  
Associé

DELOITTE



Pascal COLIN  
Associé

---

4

# ATTESTATION DU RESPONSABLE



# PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

## Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand LABILLOY, Président du conseil d'administration et Directeur Général de CCR Re.

## Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport financier.

Le 22 mars 2023

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général

Bertrand LABILLOY





157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

[www.ccr-re.com](http://www.ccr-re.com)

